



CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 31 mars 2017

PROCES-VERBAL

La séance publique est **ouverte à 19h03**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice ; Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH - Adjoint au Maire,

Pouvoirs : Mme C. CLERE donne pouvoir à Mme N. BAUCHET – Mme E. LEMAN donne pouvoir à M. Renaud DAGORNE – M. A. DYJAK donne pouvoir à M. V. OLIVETTI - Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO –

Absents : M. S. HONORAT – M. B. COLSON

23 présents, 04 pouvoirs et 2 absents, soit 27 membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 21 mars 2017 :

N°027	13/03/2017	Contrat de désinsectisation et dératisation avec Azur Tech
N°028	23/03/2017	Contrat de location entretien – machine à affranchir avec Pitney Bowes

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, compte tenu des séances rapprochées les 14 mars, 21 mars et ce jour, les procès-verbaux n'ont pu être rédigés, les Comptes Rendus officiels ont été affichés dans les délais, et les P.V. seront votés ultérieurement.

Monsieur ROUX informe Monsieur le Maire de difficultés rencontrées pour réceptionner l'envoi de la convocation de la séance par les services de la Poste, courrier posté le 24 mars 2017 en R/AR et réceptionné le 30 mars 2017.

Monsieur le Maire est bien informé et conscient de ces dysfonctionnements de La Poste avec leurs conséquences, il rencontre le directeur de La Poste dans les jours à venir, et il l'informerait des problèmes rencontrés, notamment au niveau des recommandés et des problèmes de l'enlèvement des boîtes aux lettres.

Monsieur Benoît COLSON entre en séance à 19h06

24 présents, 04 pouvoirs et 1 absent, soit 28 membres présents ou représentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

QUESTION N° 01 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL ET DES 4 BUDGETS ANNEXES : EN 5 DELIBERATIONS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1ERE DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sont rappelés les résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif 2016 votés le 14 Mars 2017 :

Section	+ Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 1.804.274,19 €	0,00 €	- 702.818,98 €	+ 1.101.455,21 €
Fonctionnement	+ 852.396,64 €	0,00 €	+ 655.094,82 €	+ 1.507.491,46 €
Totaux	+ 2.656.670,83 €	0,00 €	- 47.724,16 €	+ 2.608.946,67 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ;

- que chaque résultat de clôture excédentaire soit affecté dans sa section :
 - 1.101.455,21 € d'excédent de clôture 2016 affecté en investissement au B.P. 2017 ;

- 1.507.491,46 € d'excédent de clôture 2016 affecté en fonctionnement au B.P. 2017 ;

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Affectation des résultats du budget général et des 4 budgets annexes.

Vous retrouvez sur votre note de synthèse ou votre rapport de présentation les chiffres que vous avez constatés lors du vote du compte de gestion et du compte administratif.

Pour le budget général en fonctionnement compte-tenu du report à nouveau et du résultat de l'année 2016 un résultat de clôture de 1 507 491.46 €, qu'en fonction de la prudence évoquée lors du DOB, nous réaffectons au fonctionnement du budget primitif de l'année 2017.

Il en est de même pour l'investissement ou le résultat de clôture est de 1 101 455.21 € réaffectés au budget 2017.

Intervention de M. LE BRIS : Je ne retrouve pas la continuité entre les résultats de clôture de l'exercice précédent, les résultats de l'exercice 2016, les affectations dans l'exercice, et le résultat de clôture pour 2017.

Intervention de M. le Maire : vous n'avez pas voté le CA, mais le CG de Monsieur le Trésorier, vous en avez eu un exemplaire, et dans le tableau récapitulatif de ces 4 flux pour les deux sections, ces chiffres sont cohérents, et les 1 507 491,46 € d'excédent engagent Monsieur le Trésorier, aussi et si vous pensiez que les comptes sont erronés, vous nous faites un courrier, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour démontrer son erreur.

Intervention de Mme MERENDA : Il ne peut pas y avoir d'erreur de chiffres ?

Intervention de M. le Maire, Les comptes de gestion fonctionnent en continu d'un exercice sur l'autre, un chiffre final de résultat, part du résultat de clôture de 2015, auquel on retranche le cas échéant ce qui a été affecté à une autre section, afin d'obtenir le résultat de clôture 2016 définitif à affecter, nous sommes donc obligés à chaque fois de repartir (et vérifier) le résultat de clôture précédent et ce que nous en avons fait lorsqu'une écriture a été passée vers une autre section (du fonctionnement vers l'investissement). C'est très exactement la méthode, et les chiffres de Monsieur le Trésorier, on ne peut pas tricher, et les ordinateurs bloquent au moindre écart.

Monsieur Stéphane HONORAT entre en séance à 19h13

25 présents, 04 pouvoirs, soit 29 membres présents ou représentés.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25

Abstention 00

Contre 04 M DI BENEDETTO – Mme MERENDA - M LE BRIS- M ROUX

2EME DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Sont rappelés les résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif 2016 votés le 14 Mars 2017 :

Section	+ Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 345.872,73 €	0,00 €	- 35.655,66 €	+ 310.217,07 €
Fonctionnement	+ 139.922,52 €	0,00 €	+ 97.380,33 €	+ 237.302,85 €
Totaux	+ 485.795,25 €	0,00 €	+ 61.724,67 €	+ 547.519,92 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DÉCIDE ; que chaque résultat de clôture excédentaire soit affecté comme suit :

- 310.217,07 € d'excédent de clôture 2016 affecté en investissement au B.P. 2017 ;

Quant à l'affectation de l'excédent de clôture de fonctionnement 2016 :

- 12.909,16 € affectés en section d'investissement du B.P. 2017, par l'article 1068 ;
- Le reliquat de 237.302,85 € - 12.909,16 € = 224.393,69 € d'excédent de clôture 2016 de fonctionnement affecté (maintenu) en fonctionnement au B.P. 2017 ;

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Pour l'eau potable en fonctionnement : résultat de clôture 2016 de 237 302.85 € de façon à couvrir les restes à réaliser de ce budget dont les recettes étaient inférieures de 12 909.16 €, et nous virons à l'investissement la somme précitée et le reste soit 224 393.69 € sont maintenus au fonctionnement du B.P. 2017

Les 310 217.07 € d'excédent d'investissement sont maintenus en investissement

Les 12 909.16 € affectés à l'investissement par le 1068 le sont sur les instructions de Mr Le Trésorier, ce qui ne change rien à rien pour le caractère globalement excédentaire de ce budget annexe de l'eau potable.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25
 Abstention 00
 Contre 04 M DI BENEDETTO – Mme MERENDA - M LE BRIS- M ROUX

3EME DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sont rappelés les résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif 2016 votés le 14 Mars 2017 :

Section	= Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 460.013,97 €	0,00 €	- 90.298,03 €	+ 369.715,94 €
Fonctionnement	+ 601.154,79 €	0,00 €	+ 172.662,84 €	+ 773.817,63 €
Totaux	+ 1.061.168,76 €	0,00 €	+ 82.364,81 €	+ 1.143.533,57 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ; que chaque résultat de clôture excédentaire soit affecté dans sa section :

- 369.715,94 € d'excédent de clôture 2016 affecté en investissement au B.P. 2017 ;
- 773.817,63 € d'excédent de clôture 2016 affecté en fonctionnement au B.P. 2017 ;

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Pour l'assainissement, en fonctionnement résultat de clôture toujours tenant compte du report à nouveau de l'année 2015 773 817 € maintenus au fonctionnement de 2017

Il en est de même pour l'investissement où nous maintenons au budget 2017 le résultat de clôture 2016, soit 369 715.94 €.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25
 Abstention 00
 Contre 04 M DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M LE BRIS- M ROUX

4EME DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAÏQUE

Sont rappelés les résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif 2016 votés le 14 Mars 2017 :

Section	= Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	- 3.211,24 €	0,00 €	- 55.462,59 €	- 58.673,83 €
Fonctionnement	+ 27.554,13 €	- 11.431,24 €	+ 41.362,77 €	+ 57.485,66 €
Totaux	+ 24.342,89 €	- 11.431,24 €	- 14.099,82 €	- 1.188,17 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ; l'affectation suivante :

- - 58.673,83 € de déficit de clôture d'investissement 2016 laissé (obligatoirement) dans sa section d'investissement au B.P. 2017 (en dépense, afin d'assurer sa couverture) ;
- + 57.485,66 € d'excédent de clôture de fonctionnement 2016 affecté au B.P. 2017 en investissement par l'article 1068 (cette affectation couvrant, à 1.188,17 € près, le déficit précité) ;

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Dans ce budget du photovoltaïque, vous retrouvez très exactement ce que j'ai développé au niveau du compte de gestion, avec un résultat négatif en l'investissement de 58 673.83 € représentant la double échéance de remboursement de l'emprunt par l'organisme de crédit, en fonctionnement les ventes d'électricité, et un résultat de clôture pour 57 485.66 € que nous virons par le 1068 à l'investissement, qui nous laisse 1 188.17 € de déficit global sur les deux sections, négligeable sur le volume global de ce budget.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25
 Abstention 00
 Contre 04 M DI BENEDETTO – Mme MERENDA - M LE BRIS- M ROUX

5EME DELIBERATION

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU C.D. 10 (PREEMPTION BD 292)

Sont rappelés les résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif 2016 votés le 14 Mars 2017 :

Section	Résultat clôture 2015	- Affectations 2016	+ Résultat 2016	= Résultat clôture 2016
Investissement	+ 1.047.647,55 €	0,00 €	- 428.015,98 €	+ 619.631,57 €
Fonctionnement	- 162.648,86 €	0,00 €	- 14.873,36 €	- 177.522,22 €
Totaux	+ 884.998,69 €	0,00 €	- 442.889,34 €	+ 442.109,35 €

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE ; que chaque résultat de clôture soit affecté dans sa section :

- + 619.631,57 € d'excédent de clôture 2016 affecté en investissement au B.P. 2017 ;
- - 177.522,22 € de déficit de clôture 2016 affecté en fonctionnement (dépense) au B.P. 2017 ;

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Pour ce budget du CD 10 ouvert lors de la préemption de la BD 292, annulée ensuite, toutes les explications vous ont été données au niveau du compte administratif.

Nous retrouvons les mêmes chiffres bien évidemment avec en investissement un résultat de clôture de 619 631.57 € que nous affectons à l'investissement 2017, un négatif de clôture de 177 522.22 € que nous laissons dans la section, sachant qu'il nous reste pour 2017 un résultat de clôture toutes sections confondues de 442 109.35 € qui vont nous permettre, comme convenu, de solder le remboursement de subvention du Département sur un fonds de concours de 600 000.00 € qui nous avait été donné.

Vote à la majorité des suffrages exprimés : Pour 25
 Abstention 00
 Contre 04 M DI BENEDETTO – Mme MERENDA - M LE BRIS- M ROUX

QUESTION N° 02 : VOTE DES 3 TAXES (PART COMMUNALE) POUR 2017 SELON L'ETAT 1259 TER

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Il est rappelé la notification de l'état 1259 COM par l'intermédiaire du trésorier avant notification officielle le 23 Mars 2017.

La **date limite** de notification des délibérations fiscales à prendre en application (niveau des taux pour 2016 des 3 taxes T.H. / T.F.B. / T.F.N.B. dans le cas d'Eguilles) au représentant de l'Etat et aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques est **fixée au 15 avril**, ce qui est le cas en 2017, hors année de renouvellement des conseils municipaux.

Il est rappelé l'engagement pris dans le Débat d'Orientation Budgétaire du 14 Mars 2017 de ne pas alourdir la fiscalité communale, et donc de conserver des taux inchangés depuis 2010.

Les recettes 2017 sont estimées comme suit :

Fiscalité Directe Locale	Base réelles 2016	Taux 2016	Bases estimées 2017	Produits 2017 attendus (à taux constants)
Taxe d'Habitation	10.930.348 €	19,00 %	11.139.000 €	2.116.410 €
Taxe sur le Foncier Bâti	9.056.964 €	22,70 %	9.356.000 €	2.123.812 €
Taxe Foncier Non Bâti	82.789 €	42,12 %	80.600 €	33.949 €
Total 3 taxes				4.274.171 €

Par ailleurs, dans ce même état, les services fiscaux notifient un total d'allocations compensatrices pour 2017 de **75.532 €**, au titre des allègements de taxes accordés par le Gouvernement aux revenus les plus modestes ainsi ventilées :

- allègement de taxe d'habitation :69.180 €

- allègement de taxe sur le foncier bâti :945 €
- allègement de taxe sur le foncier non bâti :4.207 €
- allègement de Dotation Unique Spécifique (de part communale de C.F.E.) :1.200 €

Total des allègements consentis par l'Etat et compensés pour la Commune : **75.532 €**

Enfin, le Service des Finances Locales a notifié les taux moyens 2016 constatés au niveau départemental, et les taux plafonds pour 2017 calculés selon la réglementation applicable :

Fiscalité Directe Locale	Taux Départemental 2016	Taux plafond 2017
Taxe d'Habitation	33,21 %	83,03 %
Taxe sur le Foncier Bâti	26,45 %	66,13 %
Taxe Foncier Non Bâti	43,68 %	123,28 %

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de valider le maintien de ces taux pour l'exercice 2017 =
 - Taxe d'Habitation :19,00 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 22,70 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti :42,12 %
- d'approuver l'intégration de leur produit fiscal attendu en recette correspondante (chapitre 73) du Budget Primitif 2017.

Intervention in-extenso du Maire :

Je vous rappelle le DOB du 14 mars 2017, où je vous avais dit que, malgré les réductions budgétaires importantes du gouvernement sur la DGF, qui fait payer aux collectivités territoriales son déficit et sa dette, et le constat que les impôts d'Etat avaient augmenté pour nos concitoyens, il n'était pas question d'alourdir la fiscalité communale.

Par voie de conséquence, nous conservons nos taux qui s'appliquent aux bases qui sont déterminées par les services fiscaux, et donc ces taux restent inchangées depuis 2010, à savoir :

- ✓ *taxe habitation 19 %*
- ✓ *foncier bâti 22.70 %*
- ✓ *foncier non bâti 42.12 %*

Taux que vous pouvez comparer avec les taux départementaux que nous avons reproduits page 3 de votre note de synthèse.

Le produit attendu à taux constant est de 4 274 171 €.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 03 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE

RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la parution au journal officiel, le 27 mars 2015, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,
D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

L'exposé du rapporteur entendu, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

QUESTION N° 04 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 – 5 DELIBERATIONS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Votes par Budget Primitif 2017 (général, eau, assainissement, photovoltaïque, C.D. 10) par chapitre et par opérations à l'exclusion des reprises de restes à réaliser et affectations de résultats déjà votés et mouvements d'ordre automatiques entre sections et à titre de contreparties de mouvements automatiques d'équilibres entre dépenses et recettes à l'intérieur d'une même section. **Les chapitres à voter sont surlignés en rouge.**

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 14 Mars 2017 (délibération n° 023/2016) ;

Vu l'article 37 de la loi de finance rectificative pour 2012 n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 modifiant l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et la notification reçue du bureau des finances locales de la préfecture des Bouches du Rhône du 30 Janvier 2013 : « la **date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 Avril** au lieu du 31 Mars, et au 30 Avril lors de l'année de renouvellement des organes délibérants ». Par ailleurs : « le budget primitif doit être transmis au représentant de l'Etat au plus tard 15 jours après le délai limite fixé pour son adoption, soit le **30 Avril** ou le 15 Mai de l'année de renouvellement des organes délibérants ».

Ces délais sont désormais instaurés de façon pérenne à compter de l'exercice 2013.

1^{ère} délibération :

VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - 2017

Dépenses de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017	VOTES
011 – charges à caractère général	2.589.878,00 €	A LA MAJORITE : POUR 25 / CONTRE 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX / ABSTENTION 00
012 – charges de personnel et frais assimilés	5.619.123,00 €	A LA MAJORITE : POUR 25 / CONTRE 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX / ABSTENTION 00
014 – atténuations de produits • dont F.C.P.I.138.486,00 € • dont pénalité S.R.U. 2017 :.....200.061,41 €	338.547,41 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
65 - autr. charges gestion courante (dt ccas & voltaïque)	1.077.397,39 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
66 - charges financières	275.338,76 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
67 - charges exceptionnelles	9.011,70 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX

042, 6811 – dotation amortissements & provisions	1.770.953,00 €	
022 – Dépenses imprévues	665.745,17 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
TOTAL	12.345.994,43 €	

Pour tous ces chapitres votes à la majorité des suffrages exprimés.

Rappel de la **règle de plafonnement des dépenses imprévues du chapitre 22** telle qu'elle avait été appliquée au B.P. 2016, voté le 31 Mars 2016, transposée ci-dessous au B.P. 2017 = (Délibération n° 030/2016 du 31 Mars 2016) :

« Il est précisé que l'utilisation du chapitre 022 permet de maintenir en section de fonctionnement son excédent, sans le transférer et affecter en section d'investissement. La procédure des dépenses imprévues est visée par l'article L. 2322-1 du C.G.C.T et permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Il s'agit aussi d'un principe de prudence face à des situations d'aléas économiques ou institutionnel (contexte métropolitain notamment). Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section ».

Rappel du texte, visé ci – dessus, dans le considérant de la délibération précitée =

Article L 2322-1, créé par la Loi n° 96-142 du 21/02/1996 ; J.O.R.F. du 24 février 1996 :

Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de /fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Les dépenses inscrites à la section d'investissement en application de l'alinéa précédent ne peuvent être financées par l'emprunt.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2017 sont de : 12.345.994,43 € - 1.770.953,00 € de mouvements d'ordre d'amortissements et provisions – 665.745,17 € de ces dépenses imprévues = 9.909.296,26 € de base de calcul, vis – à – vis desquelles les dépenses imprévues budgétées ne représentent que 6,71 %, en dessous du plafond réglementaire de 7,5 % soit 743.197,22 €.

Il est précisé que ce volume de dépenses imprévues est de nature à couvrir les pénalités S.R.U. prélevées, contestées par la commune et en attente de décisions définitives du juge administratif.

Recettes de fonctionnement du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017	VOTES
R 002 - Excédent de fonctionnement reporté de 2016	1.507.491,46 €	
013 – atténuations de charges	267.800,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
70 - produits des services et du domaine	1.041.002,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
73 - impôts et taxes	7.342.278,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
74 - dotations, subventions et participations	1.493.902,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04

		M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
75 - autres produits de gestion courante (dont loyers)	146.160,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
76 - produits financiers	110,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
77 - produits exceptionnels	122.159,97 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
- remboursements indemnités :.....20.000,00 €		
- remb. S.R.U. 2015 jugement T.A. :.....102.159,97 €		
042, 043, Opérations d'ordre (dont travaux en régie)	425.091,00 €	
TOTAL	12.345.994,43 €	

Pour tous ces chapitres votes à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est constaté l'équilibre de la section de fonctionnement en dépenses et recettes, voté pour 12 345 994,43 €.

Rappel de la règle de couverture de la capacité d'autofinancement (selon le texte de la délibération n° 030/2016 précitée, adapté pour 2017 dans les mêmes conditions que précédemment, et qui tenait compte des prescriptions 2015 de l'ancien trésorier Rémi VITROLLES quant – à la couverture du besoin de financement en section d'investissement) =

« Il convient de noter que ce budget 2017 fait apparaître un excédent de recettes réelles de fonctionnement de : **10.413.411,97 €** (somme des chapitres 013 à 77 hors R 002 et mouvements d'ordre 042 & 043, soit 267.800 € + 1.041.002 € + 7.342.278 € + 1.493.902 € + 146.160 € + 110 € + 122.159,97 €) sur les dépenses réelles de **9.909.296,26 €** (somme des chapitres 011 à 022, soit : 2.589.878 € + 5.619.123 € + 1.077.397,39 € + 275.338,76 € + 9.011,70 € + 338.547,41 € + 665.745,17 €) d'un montant total de **504.115,71 €** ; majoré du report 2016 de 1.507.491,46 €, pour obtenir une Capacité d'Auto Financement prévisionnelle budgétaire de l'exercice 2017 de 2.011.607,17 € (supérieure de + 58,73 % à celle du B.P. 2016 calculée dans les mêmes conditions pour 1.181.520,00 €).

En reprenant la même méthode et les mêmes calculs qu'en 2016, et qui avaient été acceptés sans observation, et de la préfecture, et du trésorier, on peut valider à la fois les dépenses imprévues du chapitre 22 budgétées pour 2017, et à la fois l'affectation de l'excédent de clôture d'investissement 2016 au B.P. 2017 en maintenant l'excédent de clôture 2016 de fonctionnement dans sa section de fonctionnement, malgré l'impact, et besoin de financement, des R.A.R. repris en investissements pour 2017.

En effet, la Capacité d'Auto Financement 2017 ainsi calculée pour 2.011.607,17 €, reste supérieure à la différence des R.A.R. repris pour 2017 de – 4.538.478,52 € en dépenses et + 3.222.929,68 € en recettes, soit une différence de – 1.315.548,84 € selon la délibération n° 020/2017 du 14 Mars 2017 ; ce besoin de financement des R.A.R. se trouve ainsi couvert à 152,91 % par la C.A.F 2017 dans sa propre section, sans nécessiter de mouvement d'équilibrage depuis la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, il est proposé une présentation par chapitres, et par opérations, ventilées entre les opérations individualisées (O.I.) et non individualisées (O.N.I.) avec un sous - détail pour les opérations déjà ouvertes lors des exercices antérieurs, et qu'il est proposé de mouvementer en 2017 :

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif général 2017 de la commune par chapitres (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et reprises des Restes A Réaliser et affectations de résultats déjà votés) :

- en dépenses de fonctionnement : 7 votes = **chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, et 022 ;**
- en recettes de fonctionnement : 7 votes = **chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 76, et 77 ;**
- en dépenses d'investissements : 5 votes = **chapitres 20 O.N.I., 21 O.N.I., 23 O.N.I., 20-21-23 O.I. et 16 ;**
- en recettes d'investissements : 4 votes = **chapitres 13, 10, 16 pour l'article 165, et 024 ;**

votes par chapitre :

Dépenses d'investissements du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017	VOTES
20 – Immobilisations incorporelles (O.N.I.)	73.000,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
21 – Immobilisations corporelles (O.N.I.)	452.514,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
23 – Immobilisations en cours (O.N.I.)	814.494,37 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
20-21-23 O.I. opérations individualisées d'équipement	1.392.349,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	644.250,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
040 – Opérations d'ordre entre sections	425.091,00 €	
RESTES A REALISER AU 31/12/2016 A REPREDRE EN 2017	4.538.478,52 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	8.340.176,89 €	

Pour tous ces chapitres votes à l'unanimité des suffrages exprimés.

Recettes d'investissements du budget général :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017	VOTES
13 – Subventions d'investissements - sur O.N.I. 2017 :465.319,00 € - sur Opérations Individualisées 2017 :1.069.270,00 €	1.534.589,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
10 – Dotations fonds divers et réserves	650.000,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
165 – Dépôts et cautionnements reçus	250,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
024 – Produits de cession	60.000,00 €	A L'UNANIMITE : POUR 25 / CONTRE 00 / ABSTENTION : 04 M DI BENEDETO – MME MERENDA – M LE BRIS – M ROUX
28 - 040 – opérations d'ordre (contrepart. amortissements.)	1.770.953,00 €	

RESTE A REALISER EN RECETTES A REPENDRE EN 2017	3.222.929,68 €	
R 001 – EXCEDENT DE CLOTURE 2016 REPORTE	1.101.455,21 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2017	8.340.176,89 €	

Pour tous ces chapitres votes à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes par opération, pour les dotations nouvelles non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) à l'exclusion de la partie incluse dans les R.A.R. déjà votés et repris :

Selon tableaux ci – après, par opération en cours, et celles ouvertes en 2017 :

N.B. les deux premiers chiffres du n° d'opération correspondent aux 2 derniers chiffres de l'année de son ouverture = exemple n° 1402 = 2^{ème} opération ouverte en 2014.

Proposition nouvelle = crédits rajoutés au B.P. 2017.

Il est demandé au conseil de voter les opérations individualisées suivantes ; en dépenses et en recettes, il est renvoyé dans leur détail aux 16 pages correspondantes du B.P. 2017 dans son intégralité dûment signé par les membres du conseil au terme de la présente délibération.

- 1402 – vidéoprotection
- 1501 – voiries 2015
- 1502 – sécurité ruine Pasero
- 1503 – réhabilitation hôtel de ville
- 1504 – relais d'assistantes maternelles, salles associatives et école de musique
- 1505 – enfouissements de lignes dans le centre ancien
- 1506 – aménagements sportifs quartier Rastel (stade, boulodrome, tennis)
- 1507 – poste de police
- 1601 – voiries 2016
- 1602 – étude carrefour R.D. 17 et boulevard urbain
- 1603 – centre ancien et rues du village (dont Fontvieille)
- 1604 – agrandissement du réfectoire de l'école du Cros
- 1605 – études et maîtrise d'œuvre pour réhabiliter la maison de l'électricité
- 1701 – portail et fontaine du domaine de Fontlaure
- 1702 – voiries communales, marché à bons de commande (MALLET)
- 1703 – voiries 2017

Pour rapprocher ces opérations individualisées (pluriannuelles en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements) et les opérations non individualisées imputées sur un même article, il est proposé d'approuver le tableau récapitulatif suivant :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	104 596,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	510 006,00	222 283,60	452 514,00	452 514,00	674 797,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	324 588,26	52 320,96	814 494,37	814 494,37	866 815,33
	Total des opérations d'équipement	5 687 861,61	3 667 311,96	1 392 349,00	1 392 349,00	5 059 660,96
	Total des dépenses d'équipement	6 627 051,87	3 941 916,52	2 732 357,37	2 732 357,37	6 674 273,89
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	639 650,00	596 562,00	644 250,00	644 250,00	1 240 812,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	639 650,00	596 562,00	644 250,00	644 250,00	1 240 812,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 266 701,87	4 538 478,52	3 376 607,37	3 376 607,37	7 915 085,89
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	510 791,00		425 091,00	425 091,00	425 091,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	510 791,00		425 091,00	425 091,00	425 091,00
	TOTAL	7 777 492,87	4 538 478,52	3 801 698,37	3 801 698,37	8 340 176,89

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 340 176,89

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 525 707,68	2 101 124,68	1 534 589,00	1 534 589,00	3 635 713,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		599 950,00	0,00	0,00	599 950,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 525 707,68	2 701 074,68	1 534 589,00	1 534 589,00	4 235 663,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	695 000,00	521 855,00	650 000,00	650 000,00	1 171 855,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	200,00	0,00	250,00	250,00	250,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des recettes financières	755 200,00	521 855,00	710 250,00	710 250,00	1 232 105,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 280 907,68	3 222 929,68	2 244 839,00	2 244 839,00	5 467 768,68
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 692 311,00		1 770 953,00	1 770 953,00	1 770 953,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 692 311,00		1 770 953,00	1 770 953,00	1 770 953,00
	TOTAL	5 973 218,68	3 222 929,68	4 015 792,00	4 015 792,00	7 238 721,68

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 101 455,21
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 340 176,89

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 345 862,00
--	---------------------

Intervention in-extenso de M. le Maire :

Il s'agit des votes des budgets primitif :

- l'eau
- l'assainissement
- le photovoltaïque
- et la BD 292

que nous voterons par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour le budget d'investissement.

Les opérations bien sûr concernent les comptes de la classe 2 individualisés.

Je vous rappelle que les restes à réaliser ont déjà été votés.

Nous ne voterons pas non plus les mouvements d'ordres automatiques entre sections et à titre de contrepartie, comme par exemple les dotations aux amortissements.

Donc nous commençons par le chapitre 011 des charges à caractère général

Le chapitre 011 est un regroupement de charges ; il reprend une partie de la classe 6 allant du compte 60 au compte 63.

Il comporte tous les achats en matière :

- d'eau
- d'électricité,
- d'énergie électrique,
- de combustible, de carburant,
- d'alimentation,
- de petites fournitures d'entretien,
- de fournitures de voiries, de vêtements de travail,
- de fournitures administratives,
- de fournitures scolaires etc....

Tous les contrats de prestation de services :

- de location mobilière et immobilière,
- d'entretien de voies et de réseau,
- de matériels, de maintenance,
- de prime d'assurance,
- de documentation générale,
- d'honoraires,
- de frais d'actes de contentieux,
- de divers spectacle pour les écoles,
- le centre aéré,
- des annonces et insertion,
- des fêtes et cérémonies,
- des catalogues et imprimés,
- de publication,
- de transports collectifs pour les écoles et le centre aérée,
- les frais d'affranchissement,
- les frais de télécommunication,
- les frais de nettoyage des locaux,
- des sorties pour les petites vacances du centre aérée.

Le tout s'entendant pour une somme **de 2 589 878 €**.

Intervention de M. LEBRIS, vous annoncez une somme de 2 589 878 € pour 2017, mais si on prend le montant réalisé l'an dernier, il y a tout de même une augmentation.

Intervention de M. le Maire, la raison c'est qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que nous restons prudents, nous poursuivons notre politique d'économie, mais il peut y avoir quelques hausses en cours d'exécution. En fait le plus important reste de maintenir notre capacité réelle d'autofinancement. Nous maintenons notre excédent dans sa section, car nous y affectons son résultat de clôture. Donc, en pratique notre capacité d'autofinancement reste, par prudence, dans le budget de fonctionnement. Même stratégie concernant les dépenses imprévues, la aussi par prudence, dans ce prévisionnel nous n'avons le droit de mettre que 7,5% des recettes réelles, si nous reprenions très exactement le CA et le CG nous dépasserions ces 7,5%, moi j'aurais bien

voulu mettre un peu plus mais je n'ai pas le droit de le faire. Mais bien évidemment afin de respecter les 7,5% nous reportons les 2 589 878 €. Pourquoi cette prudence ? Pénalités, baisse de D.G.F. prélèvement de solidarité, transferts de charges, recettes de transferts en baisse ou décalées, incertitudes institutionnelles liées à la Métropole, tout s'en mêle et jamais les communes n'ont été si pénalisées.

Intervention de M. LEBRIS, nous reviendrons sur les défauts de planification et projections financières sur plusieurs exercices, tout ceci nous semble relever du court terme, et nous nous exprimerons sur ces mesures à court terme.

Intervention de M. le Maire, Revenez sur ces considérations générales, mais pas longtemps. Sur ces questions de méthode, je ne suis pas votre professeur c'est à vous de vous former. Si vous contestez des chiffres, démontrez – le.

Intervention de M. LEBRIS, Nous avons à plusieurs reprises regretté qu'il n'y ait pas un travail préalable en commission « finances » ou un adjoint désigné aux finances, à qui nous pourrions nous adresser, cela nous oblige à chaque fois à intervenir en conseil municipal et poser des questions auxquelles il aurait pu être répondu avant, cela alourdi les conseil et rallonge les débats.

Intervention de M. le Maire, vous êtes inspecteur des finances publiques, et moi j'ai une commune à gérer, et je ne suis pas là pour des « chichaillas » ; d'autant plus que, si vous avez le moindre doute, vous allez écrire à Monsieur le Préfet.

Intervention de M. LE BRIS, C'est parfaitement notre rôle de mettre en doute, demander des explications et contrôler. Et si des éléments ne sont pas clairs vous devez les justifier.

Intervention de M. le Maire, vous avez tous les comptes et les budgets, c'est à vous de les étudier, et de les interpréter si vous voulez, mais sur le fond nous avons une gestion prudente et rigoureuse et une situation solide.

Intervention M. LE BRIS : Nous n'avons pas pu expliquer certaines augmentations de charges, notamment du chapitre O11, en 6071.

Intervention de M. le Maire, je regarderai plus en détail et je vous répondrai s'il y a des écarts particuliers, mais sur le fonds nous tenons nos frais généraux, c'est moi qui valide les demandes d'achats et je peux vous dire que je passe du temps à tout surveiller..

Intervention de M. ROUX, le service incendie est mis à zéro dans le 63.

Intervention de M. le Maire, le service incendie est au 65 pas au 63. Et il a bien été budgété, et nous en avons même payé le 1^{er} trimestre 2017, je vérifierai le bon article, mais la somme est bien prévue dans le chapitre.

Sur le chapitre 012 :

Intervention de Monsieur Di Benedetto : Nous restons inquiet sur la masse salariale qui reste très élevée, et au-dessus des moyennes en pourcentage de nos recettes, au niveau du tableau des effectifs, nous constatons qu'il y a un nombre d'agent en hausse.

Intervention de M le Maire, Nous remplaçons certains départs de titulaires (retraites surtout) par des contractuels, puis ils sont stagiaires et titularisés, c'est le principe de pérennisation des emplois précaires que nous avons toujours privilégié, nous ne laissons personne sur le bord de la route, c'est normal vis – à vis d'agents qui se sont motivés, se sont intégrés et qui rendent des services.

Intervention de M. LE BRIS, il y aura donc 8 embauches en 2017 ?

Intervention de M Le Maire, vous avez le tableau des effectifs, mais il faut raisonner en équivalents temps plein.

Intervention de M. LEBRIS, nous arrivons à un chiffre de 131,23 en fin 2016.

Intervention de M Le Maire, L'effectif réel est toujours supérieur car nous avons des temps partiels, et aujourd'hui il y a 140 agents statutaires, mais ce chiffre ne tient pas compte des vacataires, les 131,23 c'est la moyenne du Trésorier calculée à partir de la masse salariale et du salaire moyen pour aboutir à un Equivalent Temps Plein, tout cela reste théorique, seul le tableau des effectifs reste valable. Je ne peux rien vous dire de plus, je n'ai pas procédé à des créations de postes.

Pour le compte 65, notamment le service Incendie, je vous retrouverai le bon article ou cette charge a été budgétée.

Intervention de M. OLIVETTI : Ne vous inquiétez pas pour le contingent incendie, il est payé par trimestre d'avance et le S.D.I.S. 13 envoie à chaque fois un titre de recette, c'est une dépense obligatoire qui peut être prélevée d'office par le trésorier, et on ne risque pas de l'oublier, vers un service qui a des soucis de trésorerie.

Intervention de M. le Maire : Au 02, je prévois un risque de régularisation de pénalités 2014 et 2015 avec des recours en cours.

Intervention de M. DI BENEDETTO, avez-vous la liste des imprévus de l'an dernier car nous avons prévu 420 000 € approximativement.

Intervention de M. le Maire, il n'y a pas de liste d'imprévus, car si on l'avait d'avance, ce ne serait pas des imprévus, quant – à notre prudence pour 2017, la preuve, vous l'avez dans les reports à nouveau : il est toujours plus facile de « remonter » un excédent, du fonctionnement vers l'investissement, pas contre si vous l'affectez directement à l'investissement, vous ne pouvez plus le « redescendre » un fonctionnement si vous en aviez besoin, cette prudence, ce n'est pas un manque de prévisions et prospectives, c'est que nous sommes de plus en plus à la merci de transferts de charges dans un même exercice.

Intervention de Monsieur le Maire : Monsieur Di Benedetto, si vous votez les dépenses et vous vous abstenez au niveau des recettes je ne sais pas comment nous allons faire !

Pour toutes ces opérations votes à l'unanimité des suffrages exprimés en dépenses et en recettes.

2^{ème} délibération : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - 2017

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
011 – charges à caractère général dont transfert vers le budget général	143.040,00 €
66 - charges financières y compris I.C.N.E.	42.470,46 €
023 – virement à la section d'investissements	431.587,23 €
042, 6811 – dotation amortissements & provisions	159.243,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	776.340,69 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
R 002 – Report de l'excédent de clôture 2016	224.393,69 €
70 – Produits des services et affermage	526.000,00 €
042 – Mouvement d'ordre entre section	25.947,00 €
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	776.340,69 €

Dépenses d'investissements du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
20 – Immobilisations incorporelles (O.N.I.)	30.000,00 €
21 – Immobilisations corporelles (O.N.I.)	150.071,55 €
20-21-23 O.I. opérations individualisées d'équipement	343.400,00 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	82.140,00 €
041 – Opérations d'ordre entre sections	25.947,00 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2016 A REPENDRE EN 2017	330.963,91 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	962.522,46 €

Recettes d'investissements du budget annexe de l'eau potable :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
13 – Subventions d'investissements (P.L.U. Agence Eau)	14.910,00 €
10 – 1068 Affectation de résultat fonctionnement 2016	12.909,16 €
021 – Virement depuis la section de fonctionnement	431.587,23 €
28 - 041 – opérations d'ordre (contrepart. amortissemnts.)	159.243,00 €
RESTE A REALISER EN RECETTES A REPENDRE EN 2017	33.656,00 €
R 001 – EXCEDENT DE CLOTURE 2016 REPORTE	310.217,07 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2017	962.522,46 €

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif annexe 2017 de l'eau potable par chapitres (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et reprises des Restes A Réaliser et affectations de résultats déjà votés) :

- en dépenses de fonctionnement : 3 votes = **chapitres 011, 66, et 023 ;**

- en recettes de fonctionnement : 1 vote = **chapitre 70** ;
- en dépenses d'investissements : 4 votes = **chapters 20 O.N.I, 21 O.N.I, 20-21-23 O.I. et 16** ;
- en recettes d'investissements : 1 vote = **chapitre 13** ;

Votes par opérations non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) à l'exclusion de la partie incluse dans les R.A.R. déjà votés et repris :

N.B. : une seule O.I. en cours pour la Rue de La Garde en tranchée commune A.E.P. + Assainissement =

Pour rapprocher cette opération individualisée (pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements) et les opérations non individualisées imputées sur un même article, il est proposé d'approuver le tableau récapitulatif suivant :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00	11 370,00	30 000,00	30 000,00	41 370,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	150 071,55	150 071,55	150 071,55
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	538 363,17	259 593,91	343 400,00	343 400,00	602 993,91
	Total des opérations d'équipement	659 363,17	330 963,91	523 471,55	523 471,55	854 435,46
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 411,00	0,00	82 140,00	82 140,00	82 140,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	84 411,00	0,00	82 140,00	82 140,00	82 140,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	743 774,17	330 963,91	605 611,55	605 611,55	936 575,46
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 905,00		25 947,00	25 947,00	25 947,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 905,00		25 947,00	25 947,00	25 947,00
	TOTAL	787 679,17	330 963,91	631 558,55	631 558,55	962 522,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	962 522,46
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	48 556,00	33 656,00	14 910,00	14 910,00	48 566,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	48 556,00	33 656,00	14 910,00	14 910,00	48 566,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	12 909,16	12 909,16	12 909,16
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 000,00	0,00	12 909,16	12 909,16	12 909,16
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	68 556,00	33 656,00	27 819,16	27 819,16	61 475,16
021	Virement de la section d'exploitation (4)	194 581,44		431 587,23	431 587,23	431 587,23
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	158 669,00		159 243,00	159 243,00	159 243,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	373 250,44		590 830,23	590 830,23	590 830,23
	TOTAL	441 806,44	33 656,00	618 649,39	618 649,39	652 305,39

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	310 217,07
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	962 522,46
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	564 883,23
---	-------------------

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29
Pour chaque chapitre et chaque opération.

3^{ème} délibération :

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2017

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
011 – charges à caractère général dont transfert vers le budget général	162.810,00 €
66 - charges financières y compris déduction d'I.C.N.E.	51.889,00 €
023 – virement à la section d'investissements	773.082,63 €
042, 6811 – dotation amortissements & provisions	281.281,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	1.269.062,63 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
R 002 – excédent de fonctionnement 2016 reporté	773.817,63 €
70 – Produits des services et affermage	200.000,00 €
74 – Subvention : prime d'épuration Agence de l'Eau	264.000,00 €
042 – Mouvement d'ordre entre section	31.245,00 €
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	1.269.062,63 €

Dépenses d'investissements du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
20 – Immobilisations incorporelles (O.N.I.) étude P.L.U.	30.000,00 €
21 – Immobilisations corporelles (O.N.I.)	182.397,62 €
23 – Travaux en cours (O.N.I.)	996.000,00 €
20-21-23 O.I. opérations individualisées d'équipement	40.000,00 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	104.300,00 €
041 – Opérations d'ordre entre sections	31.245,00 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2016 A REPENDRE EN 2017	60.096,95 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	1.444.039,57 €

Recettes d'investissements du budget annexe de l'assainissement collectif :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
13 – Subventions d'investissements (P.L.U. schéma assai.)	19.960,00 €
021 – Virement depuis la section de fonctionnement	773.082,63 €
28 - 041 – opérations d'ordre (contrepart. amortissements.)	281.281,00 €
RESTE A REALISER EN RECETTES A REPENDRE EN 2017	0,00 €
R 001 – EXCEDENT DE CLOTURE 2016 REPORTE	369.715,94 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2017	1.444.039,57 €

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif annexe 2017 de l'assainissement collectif par chapitres (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et reprises des Restes A Réaliser et affectations de résultats déjà votés) :

- en dépenses de fonctionnement : 3 votes = **chapitres 011, 66, et 023 ;**
- en recettes de fonctionnement : 2 votes = **chapitres 70 et 74 ;**
- en dépenses d'investissements : 5 votes = **chapitres 20 O.N.I., 21 O.N.I., 23 O.N.I., 20-21-23 O.I. et 16 ;**
- en recettes d'investissements : 1 vote = **chapitre 13 ;**

Votes par opérations non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) à l'exclusion de la partie incluse dans les R.A.R. déjà votés et repris :

N.B. : une seule O.I. en cours pour la Rue de La Garde en tranchée commune Assainissement + A.E.P.

Pour rapprocher cette opération individualisée (pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements) et les opérations non individualisées imputées sur un même article, il est proposé d'approuver le tableau récapitulatif suivant :

COMMUNE D'EGUILLES - 13 - ASSAINISSEMENT D' EGUILLES	BP 2017
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	73 050,00	196,80	30 000,00	30 000,00	30 196,80
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	182 397,62	182 397,62	182 397,62
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 170 761,57	33 344,15	996 000,00	996 000,00	1 029 344,15
	Total des opérations d'équipement	40 000,00	26 556,00	40 000,00	40 000,00	66 556,00
	Total des dépenses d'équipement	1 348 811,57	60 096,95	1 248 397,62	1 248 397,62	1 308 494,57
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 100,00	0,00	104 300,00	104 300,00	104 300,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	102 100,00	0,00	104 300,00	104 300,00	104 300,00
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 450 911,57	60 096,95	1 352 697,62	1 352 697,62	1 412 794,57
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	31 245,00		31 245,00	31 245,00	31 245,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	51 245,00		31 245,00	31 245,00	31 245,00
	TOTAL	1 502 156,57	60 096,95	1 383 942,62	1 383 942,62	1 444 039,57

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 444 039,57
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	64 798,00	0,00	19 960,00	19 960,00	19 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	64 798,00	0,00	19 960,00	19 960,00	19 960,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	84 798,00	0,00	19 960,00	19 960,00	19 960,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	665 657,60		773 082,63	773 082,63	773 082,63
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	271 687,00		281 281,00	281 281,00	281 281,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	957 344,60		1 054 363,63	1 054 363,63	1 054 363,63
	TOTAL	1 042 142,60	0,00	1 074 323,63	1 074 323,63	1 074 323,63

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	369 715,94
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 444 039,57
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 023 118,63
---	---------------------

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29
Pour chaque chapitre et chaque opération.

4^{ème} délibération :

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE - 2017

Dépenses de fonctionnement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
011 – charges à caractère général dont transfert vers le budget général	15.750,00 €
66 - charges financières y compris déduction d'I.C.N.E.	11.453,00 €
023 – virement à la section d'investissements	15.250,17 €
042, 6811 – dotation amortissements & provisions	21.777,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	64.230,17 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
R 002 – excédent de fonctionnement 2016 reporté	0,00 €
70 – Produits des services (vente d'électricité)	21.000,00 €
74 – Subvention d'équilibre du budget général	43.230,17 €
042 – Mouvement d'ordre entre section	0,00 €
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	64.230,17 €

Dépenses d'investissements du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
D 001 Report du déficit de clôture 2016	58.673,83 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	35.839,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	94.512,83 €

Recettes d'investissements du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque =

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
1068 – Affectation résultat clôture 2016 fonctionnement	57.485,66 €
021 – Virement depuis la section de fonctionnement	15.250,17 €
28 - 041 – opérations d'ordre (contrepart. amortissements.)	21.777,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2017	94.512,83 €

Pas de R.A.R. en dépenses et recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif annexe 2017 de production d'électricité photovoltaïque (hors mouvements d'ordres automatiques de liaisons entre sections, et reprises des Restes A Réaliser et affectations de résultats déjà votés) :

- en dépenses de fonctionnement : 3 votes = **chapitres 011, 66, et 023 ;**
- en recettes de fonctionnement : 2 votes = **chapitres 70 et 74 ;**
- en dépenses d'investissements : 1 vote = **chapitre 16 ;**
- en recettes d'investissements : 0 vote = **dotations automatiques déjà votées ;
votes par opérations non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) :**

NEANT : plus d'opérations d'investissements.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour	25
Contre	00
Abstention	04

M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA – M LE BRIS – M ROUX

5^{ème} délibération :

Dépenses de fonctionnement du budget annexe du C.D. 10 (préemption BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
D 002 – Report du déficit de clôture 2016	177.522,22 €
66 - charges financières y compris déduction d'I.C.N.E.	26.918,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	204.440,22 €

Recettes de fonctionnement du budget annexe du C.D. 10 (préemption BD 292):

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
77 – Subvention d'équilibre du budget général	204.440,22 €
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	204.440,22 €

Dépenses d'investissements du budget annexe du C.D. 10 (préemption BD 292):

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
13 – 131 – Solde remboursement subvention C.G. 13	200.000,00 €
16 – Emprunts & dettes assimilées (amortissement du K)	418.632,00 €
28.949,00 € – Remboursement anticipé C.R.D. Crédit Agricole	389.683,00 €
20 – Immobilisation corporelle à solder	999,57 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017	619.631,57 €

Recettes d'investissements du budget annexe du C.D. 10 (préemption BD 292) :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2017
R 001 – Report résultat clôture 2016 d'investissement	619.631,57 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES POUR 2017	619.631,57 €

Pas de R.A.R. en dépenses et recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir constaté l'équilibre des dépenses et recettes dans chaque section, de voter le Budget Primitif annexe 2017 du lotissement industriel et commercial du C.D. 10 (préemption B.D. 292) :

- en dépenses de fonctionnement : 1 vote = **chapitre 66 ;**
- en recettes de fonctionnement : 1 vote = **chapitre 77 ;**
- en dépenses d'investissements : 3 votes = **chapitres 13, 16, 20 ;**
- en recettes d'investissements : 0 vote = **résultat affecté déjà voté ;**

- **Votes par opérations non individualisées (O.N.I.) & individualisées (O.I.) :**

NEANT : plus d'opérations d'investissements.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29
Pour chaque chapitre et chaque opération.

Aucune question diverse abordée.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h15.
